

avec pouvoir d'accorder ladite levee et la faire marcher Incontinent apres et affin qu'il ne vous Reste aucun scrupulle de l'effect des choses que nous avons promises au nom de sadicte Ma.<sup>te</sup> Je vous assure sur mon honneur que la distribution de ce qui Reste du Milion promis sera faicte dans peu de Jours N'ayant este differee en partie que pour n'avoir este le traicte de l'alliance encore scelle de tous en ayans la grace a dieu les moyens en nostre pouvoir Je vous feray veoir aussy la Ratiffication de sa Ma.<sup>te</sup> des Choses que nous avons traictees par son Commandement sa promesse signee et scellee pour envoyer tous les ans ... [400 000] escuz pardeca Jusques a l'entier acquittement des sommes qui vous sont deues ainsy ... ne Restans aucune chose pour vostre satisfaction et Contentement de la part de sa Ma.<sup>te</sup> elle se promet aussy que vous Commencerez a luy donner les preuves certaines et assurance de vostre amitie en luy accordant suivant le traicte ladite levee de ... [6000] hommes du bon et favorable traictement desquelz vous vous debuez d'autant plus assurees que toutes choses Jouit la grace a dieu en Meilleur estat en france et que sa Ma.<sup>te</sup> disire vous faire Congnoistre combien elle vous affectionne en general et particulier ...".

"Na. A.<sup>o</sup> 1602 Jerlich die 400 000 L; Zuegesagt werden von Mr. de Vic Ambassadoren uss frankhrych".

1) s. EA V 1, 607f. [Der Aufbruch kam dann aber doch nicht zustande.]

2) s. ebenda 607 (Nr. 473)

---

Original, Siegel abgefallen, mit später angebrachter Dorsqualnotiz von B e a t II. Zurlauben. - AH 63, 44 und 47 - Blatt 47<sup>r</sup> leer

15

1602 Juni 17., Solothurn

SCHREIBEN [VOM FRANZ. AMBASSADOR MERY DE VIC AN AMMANN UND RAT  
VON STADT UND AMT ZUG]

---

s. AH 63/14

---

Uebersetzung aus dem Französischen, wohl aus der franz. Ambassade  
AH 63, 45-46 - Blatt 46 leer